

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**Règlement modifiant le plan d'urbanisme  
de la Ville de Montréal (04-047)**

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 11 juin 2013, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a adopté le projet de règlement intitulé :  
— Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).
2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le jeudi 27 juin 2013, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.
3. Ce projet de règlement vise à modifier la carte intitulée « Les parcs et les espaces verts » de la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, par le retrait des lots 1 853 420 et 2 975 650 du cadastre du Québec comme parc et espace vert.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
5. Une copie de ce projet peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 12 juin 2013

M<sup>o</sup> Domenico Zambito  
Secrétaire d'arrondissement